

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE L'ETAT

Auch, le 3 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN AU PERMIS DE CONDUIRE

Au sujet des délais d'enregistrement des dossiers d'inscription à l'examen au permis de conduire, la préfecture précise que ce délai n'est pas de 6 semaines comme avancé par certains professionnels, mais de 3 semaines actuellement.

De même, malgré un contexte de diminution du nombre de fonctionnaires de l'Etat, le nombre d'agents affectés à cette mission n'a pas diminué et a même été renforcé.

Conformément aux engagements pris auprès de la profession, le délai de traitement des dossiers sera ramené à 2 semaines à la fin du mois de mars.

